



COMMUNE DE LULLY

AVIS D'ENQUÊTE

DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRES

La Municipalité de Lully, conformément à la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager du 30.08.2022 et à l'art. 4 du règlement communal relatif à la protection des arbres du 22.10.1993, soumet à l'enquête publique

du 18 novembre au 11 décembre 2024

la demande d'abattage d'un Cryptomeria Japonica

Situation : Parcelle n°71 – route de Denens 5
Propriétaires : Cretegny Didier

Les observations éventuelles doivent être déposées au bureau du Greffe municipal pendant le délai légal.

La Municipalité

Lully, le 18 novembre 2024